

d'artifice et les canonnades et les fusillades dans la soirée, sont cause de bien des distractions et de dépenses parfaitement inutiles, je les défends absolument.

“ Je prie messieurs les cures de faire remarquer à leurs paroissiens que la plus belle marque de respect et d'amour qu'ils puissent donner à leur Archevêque, consiste dans leur assiduité aux offices de la visite, et surtout dans leur piété à fréquenter les sacrements de pénitence et d'eucharistie. L'expérience démontre que Notre-Seigneur Jésus-Christ accorde toujours des grâces nombreuses et spéciales à l'occasion de la visite du pasteur qui le représente. ”

—o—

Les nouveaux évêques nommés pour la France.

—

Mgr Servonnet, évêque nommé de Digne, est né en 1830. Il vint à Lyon avec Mgr Ginoulhac, quand ce dernier fut nommé archevêque de ce diocèse. Chancelier de l'archevêché sous l'épiscopat de Mgr Ginoulhac, il resta chanoine après l'arrivée de Mgr Caverot.

Il est l'auteur de différentes publications, parmi lesquelles “ l'Eglise et la République, ” et un choix de “ Lettres de S. François de Sales. ”

Mgr Berthet, évêque nommé de Gap, est né en 1838, dans le diocèse de Gap. Après avoir été longtemps professeur au grand séminaire, il devint, en 1884, curé de la paroisse de Serres dans laquelle il a fait beaucoup de bien.

Mgr Baptistolier, évêque nommé de Mende, est né en 1821. Longtemps professeur au petit séminaire, il a exercé le saint ministère dans différentes paroisses de Paris, jusqu'en 1869, époque à laquelle il est devenu curé d'une paroisse de Paris, Saint-Bernard de la Chapelle.

Mgr Gilly, évêque nommé de Nîmes, est né en 1833. Il a été successivement professeur au grand séminaire de Beaucaire, chanoine titulaire de Nîmes, vicaire général,

et enfin vicaire capitulaire lors du décès de Mgr Besson.

Une “ Introduction à l'étude de l'Ecriture Sainte, ” des commentaires sur plusieurs livres de l'Ancien Testament, et plusieurs autres écrits témoignent de sa profonde connaissance de la théologie et du droit canon.

Le *Journal de Midi* rend le témoignage suivant : “ Cette nomination n'a surpris personne ; elle a réjoui tout le monde. Le clergé du diocèse la désirait ; les fidèles l'accueilleront avec autant de joie que de respect. ”

—o—

CONSULTATIONS

1o Le Cierge Paschal doit-il être allumé à la messe paroissiale du dimanche, si on ne dit qu'une messe basse ?

R. Oui. S. R. C.

2o Peut-on l'allumer, si on célèbre la messe en violet ou en noir ?

R. Non.

3o Dans une messe solennelle pour les defunts (sans diacre et sous-diacre), le chœur doit-il toujours chanter le *Dies iræ* ?

R. Oui. (S. R. C., 11 sept. 1847 et 9 mai 1857).

4o Doit-il aussi, dans le même cas, chanter le *Dies iræ* du commencement à la fin ?

R. Il peut omettre quelques strophes (S. R. C., 12 août 1854).

5o Le Célébrant peut-il continuer la messe pendant que le chœur chante le *Dies iræ* ?

R. Non, car les rubriques exigent le chant du *Dominus vobiscum*, que l'on omettrait en le faisant.

6o Dans une messe chantée (sans diacre et sous-diacre), le Célébrant peut-il continuer la messe pendant que le chœur chante le *Gloria* ou le *Credo* ?

R. Non. (Rubriques générales de la messe, Tit. XVI. 2. et De Herdt, Vol. I., III. 2o).